



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2022**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un à 19h10, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

---

#### **Sont présents**

M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3  
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4  
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

#### **Sont absents**

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
M. Éric Rioux, conseiller #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

---

*L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.*

Ouverture de la séance à 19 h 10, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

#### **1.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2022**

#### **2.APPROBATION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2022**

#### **3.PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

---

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2022**

2021.12244

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 14 décembre 2021, soit approuvé tel que présenté.  
ADOPTÉE

#### **2. APPROBATION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2022**

2021.12245

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE ce conseil approuve le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2021 estimant des recettes de 1 729 241.85 \$, des dépenses de fonctionnement de 1 719 241.85\$ et un montant de 10 000 \$ réservé à des fins électorales.

QUE ce conseil approuve le rapport d'activités d'investissements à des fins budgétaires pour l'année 2022 estimant des investissements de 2 915 969.55 \$ et que ceux-ci soient financés par :

	Montant total	Versement 2022
Subventions accumulées Carrières et Sablières	29 000 \$	Totalité
Subvention du Programme de la taxe sur l'essence 2019-2023 - TECQ	942 013.00 \$	Sur 4 ans
Subvention réseau routier PPACE	30 000.00 \$	Totalité
Subvention réseau routier PAVL-Redressement	1 187 474.00 \$	Sur 10 ans
Subvention bâtiment	75 000.00 \$	Totalité
Règlement d'emprunt	2 554 849.00 \$	Totalité
TOTAL à injecter par la municipalité :	637 482.55 \$	

QUE la taxe foncière générale soit établie à soixante-cinq cents (0,65 \$) du 100 \$ d'évaluation.

QUE la tarification pour les collectes soit établie comme suit :

- Tarif pour la collecte des matières résiduelles à 80 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole ;
- Tarif pour la collecte sélective à 59 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole ;
- Tarif pour la collecte des matières organiques à 137 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole admissible.

QUE la tarification des vidanges des fosses septiques soit établie comme suit ;

- Tarif de 105 \$ par fosse par logement, commerce admissible ou exploitation agricole admissible.

QU'une compensation de 0,00129 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

QUE le cahier des prévisions budgétaires dûment complété sera transmis au ministre des Affaires municipales dans les soixante (60) jours de son adoption et le document explicatif du budget 2022 sera distribué gratuitement à chaque numéro civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal.

ADOPTÉE

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

2021.12246

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon  
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 19h17.

ADOPTÉE

---

Dominique Martel  
Mairesse

---

Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel, mairesse